

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 12 Votants : 19</p> <p>Ont voté : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mars à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le huit mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Pascale MILLOT HAUK, Catherine STARON, Elyane CLOP, Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET et Bénédicte JOUVE</p> <p>Absents : Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Pascale LECONTE, Christophe PINEL et Ernest FRANCO</p> <p>Pouvoirs : Elisabeth CAILLOZ (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Michel REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Pascale MILLOT HAUK), Jérôme MONVAILLIER (pouvoir donné à Sébastien BLANC), et Ernest FRANCO (pouvoir donné à Véronique PROT)</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien BLANC</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-011
SEANCE DU 14 MARS 2019**

OBJET : Affectation du résultat 2018 - Budget communal

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU la délibération n° 2018-020 en date du 20 mars 2018 adoptant le budget primitif communal de l'exercice 2018,
VU la délibération n°2018-068 en date du 20 décembre 2018 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice 2018,
VU la délibération n°2019-009 en date du 14 mars 2019 adoptant le compte administratif communal de l'exercice 2018,
VU la délibération n°2019-010 en date du 14 mars 2019 adoptant le compte gestion communal de l'exercice 2018,*

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que le compte administratif communal de l'exercice 2018 fait apparaître :

- Un excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 617 006.80 €
- Un excédent de l'exercice d'investissement pour un montant de 679 540.71€
- Un déficit d'investissement reporté pour un montant de 764 738.99 €
- Soit un déficit de clôture de 85 198.28€
- Un solde déficitaire des restes à réaliser en investissement pour 80 881.87 €

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement doit couvrir le déficit de clôture de la section d'investissement ainsi que le solde déficitaire des restes à réaliser soit un montant total de :
166 080.15€.

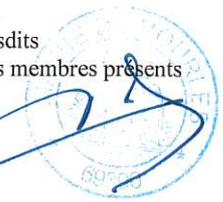
**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget communal comme suit
 - Au compte 1068 RI « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 166 080,15€ (six cent soixante-six mille quatre-vingt euros et quinze centimes)

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20190314-2019-011-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2019

- Au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 450 926.65 € (quatre cent cinquante mille neuf cent vingt-six euros et soixante-cinq centimes)
- **DE REPRENRE** le déficit d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un montant de 85 198.28€. (Quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-huit centimes)

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES</p>		<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES</p>	
--	---	--	---

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20190314-2019-011-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2019